



PROGRAMME RÉCAPITULATIF

E-LEARNING
**« DONNEES
PERSONNELLES ET
DEONTOLOGIE »**



« E-LEARNING : DONNEES PERSONNELLES ET DEONTOLOGIE »

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Modalités d'accès

Session ouverte jusqu'au 15 décembre 2024
Sur la plateforme 360LEARNING - Sur inscription auprès de l'ERAGE

Remise de votre attestation le **18 décembre 2024 dans votre espace personnel sur le site de l'ERAGE**

Tarifs

Avocat : 50 €*
Jeune Barreau (avocat de moins de 2 ans) : Gratuit

**FIF PL Attention : la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.*

Contacts / Accessibilité aux personnes handicapées

Myriame FATMI-LAURENT
ERAGE - 4 rue Brûlée CS 70008 – 67085 STRASBOURG cedex - mf@erage.eu

Chaque témoignage vidéo fait l'objet d'un sous-titrage et d'une transcription vidéo permettant aux personnes malentendantes ou malvoyantes de suivre le parcours de formation.

Objectifs

L'enjeu de cette formation est de démontrer en quoi le respect de la protection des données à caractère personnel est également un enjeu dans le cadre du respect des règles déontologiques par les avocats.

L'objectif est de vous présenter quels sont les liens entre la protection des données personnelles et le respect des principes déontologiques. Vous verrez qu'il existe de nombreux liens et qu'il est nécessaire, pour pouvoir respecter les principes déontologiques, de respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Prérequis

Être élève avocat ou avocat

Thème traité, Spécialisation concernée

Thème traité : déontologie

Spécialisation concernée : Droit de la protection des données personnelles

Niveau

Le niveau d'enseignement, selon le schéma défini par la décision à caractère normatif du CNB, est le suivant (en gras) :

- **Tout avocat**
- Niveau 1 : débutant (acquisition des fondamentaux)
- Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)
- Niveau 3 : avancé (s'adressant aux spécialistes et praticiens expérimentés)

Nombre d'heures de formation estimé

2 heures (travaux compris)

Séquences d'apprentissage / méthodes mobilisées / modalités d'évaluation

Ce parcours est composé de 7 séquences :

- Module 1 : Introduction & Cadre juridique de la protection des données personnelles
- Module 2 : La protection des données personnelles, une exigence déontologique pour les avocats
- Module 3 : Le principe de finalité du traitement des données personnelles
- Module 4 : Le principe de sécurité du traitement des données personnelles
- Module 5 : Le principe de limitation de la durée de conservation des données personnelles
- Module 6 : La déontologie de l'avocat DPO
- Module 7 : Evaluations : Testez vos connaissances ?

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, etc.). Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire (exercice bloquant jusqu'à l'atteinte d'un pourcentage de réponses satisfaisantes).

Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Temps estimé des modules : de 5 à 15 minutes/module

Date de dernière mise à jour des modules : janvier 2024

Personnes ayant conçu et animant la formation

Cette formation a été conçue par la direction juridique du Conseil national des barreaux.

Elle est animée par Anne RENARD, avocate au barreau de Paris, Directrice du département conformité et certification chez LEXING - Alain Bensoussan Avocats.

Modalités d'assistance

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra dans les meilleurs délais.

Modalités de sanction de la formation

Questionnaire anonyme d'évaluation de la formation

Remise par l'EDA d'une attestation de fin de formation :

- faisant état du nombre d'heures de formation suivies ;
- indiquant que la formation s'est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux ;
- spécifiant que les critères de prise en charge 2024 du FIF PL ont été respectés dans la mise en œuvre de la formation.

Conditions générales de vente

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription et signature de la convention de formation. **Les attestations de présence ne sont délivrées qu'à l'issue de la session de formation au vu du temps effectif consacré par le participant à ce parcours relevé automatiquement par la plateforme 360Learning.** En cas d'annulation, même en cours de session, par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

► Lire nos [Conditions générales](#)

► Lire le [règlement intérieur](#)

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

ERAGE - 4 rue Brûlée – CS 70008 - 67085 STRASBOURG cedex - Établissement reconnu d'utilité publique
N° Siret : 322 981 648 00 122 - Organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand Est sous le n°42.67.028.08.67
cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.